



Conseil d'agglomération SICOVAL

Conseil de Communauté

Compte-rendu  
4 juillet 2016- 20 h 30

L'an deux mille seize le quatre juillet

Les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de des séances, à 20 h 30, sous la présidence de Jacques OBERTI.

**Date de convocation** : le 28 juin 2016

**Étaient présents :**

Jacques OBERTI - Gérard BOLET - Arnaud LAFON - Michèle GARRIGUES - Pierre LATTARD - Bruno MOGICATO - Alain SERIEYS - Bernard DUQUESNOY - Jean-françois ROUSSEL - Françoise EMERY - Laurent FOREST - Laurent CHERUBIN - Christine GALVANI - Catherine GAVEN - Claudia FAIVRE - Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS - Bernadette SANMARTIN - Karine ROVIRA - Patrice ARSEGUÉL - François AUMONIER - Irène BACLE - Didier BELAIR - Sylvie BORIES - Patrice BROT - Roselyne BROUSSAL - Bruno CAUBET - Laurent CLABE NAVARRE - Marie-Pierre DOSTE - Claude DUCERT - Eric BORRA - Roselyne FEYT - André FOURNIE - Christine MARTINEZ - Jean-Pierre HARDY - Christian HUGUES - Michel INTRAND - Dominique SANGAY - Michel LEGOURD - Jean-Daniel MARTY - Joël MIELLET - Pierre MULLER - Patrick PARIS - Georges RAVOIRE - Patrice ROBERT - Pierre-Yves SCHANEN - Jacques SEGERIC - Claudette SICHÉ - Danièle SUBIELLA - Marc TONDRIAUX - François-Régis VALETTE - Mireille ARNOULT - Sylvère VIE

**Absents excusés :**

Georges SALEIL - Pablo ARCE - Maryse CABAU - Jacques CHARRIE - Valérie LETARD - Denis LOUBET

**Pouvoirs :**

Christophe LUBAC a donné pouvoir à Claudia FAIVRE - Mireille GARCIA a donné pouvoir à Didier BELAIR - Henri AREVALO a donné pouvoir à Gérard BOLET - René BAUDOIN a donné pouvoir à Sylvère VIE - Jean CHEVALIER a donné pouvoir à Pierre-Yves SCHANEN - Frédéric LEGAY a donné pouvoir à François AUMONIER - Véronique MAUMY a donné pouvoir à Irène BACLE - Marie-Thérèse MAURO a donné pouvoir à André FOURNIE - Guy RIEUNAU a donné pouvoir à Patrick PARIS - Marie-Ange SCANO a donné pouvoir à Marie-Pierre DOSTE

Secrétaire de séance : Georges RAVOIRE

**Nombre de membres :      En Exercice : 68      Présents : 52      Votants : 62**

**Ordre du jour du 4 juillet 2016**

DIAS / Direction de l'Innovation et de l'Action Sociale

**1 - Tarification été 2016 des ALSH du territoire..... p 3**

Rapporteur : Catherine GAVEN, Membre associé au Bureau

DIAS / Direction de l'Innovation et de l'Action Sociale

**2 - Modulation du forfait à 6 € pour l'accueil du 12h-14h les mercredis scolaires en ALAE (ALSH Sicoval)..... p 4**

Rapporteur : Catherine GAVEN, Membre associé au Bureau

DAF / Finances

**3 - Compte Administratif 2015..... p 5**

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président

- Présentation du résultat 2015

- Approbation du compte de gestion

- Porter à connaissance du Bilan foncier

- Bilan annuel 2015 et compte de résultat – Valcosem / Diagora

- Information sur les associations subventionnées

DAF / Finances

**4 - Affectation des résultats 2015..... p 9**

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président

DAF / Finances

**5 - Budget Supplémentaire 2016..... p 14**

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président

DAUH / Aménagement et urbanisme

**6 - Principe de constitution d'une Société publique locale dédiée à l'aménagement..... p 15**

Rapporteur : Alain SERIEYS, 8ème Vice-Président

DAUH / Aménagement et urbanisme

**7 - Baziège-Montgiscard - ZAC du Rivel - Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique ..... p 17**

Rapporteur : Alain SERIEYS, 8ème Vice-Président

DRH / Ressources humaines

**8 - CREATION D'EMPLOI (à effectif constant) pour nommer un agent suite à réussite à concours ..... p 19**

Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président

DRH / Ressources humaines

**9 - CREATIONS D'EMPLOI AVENIR..... p 20**

Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président

DRH / Ressources humaines

**10 - Création d'emploi pour augmentation du temps de travail d'un agent ..... p 21**

Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président

DIAS / Direction de l'Innovation et de l'Action Sociale

**11 - Tarification des actions organisées par les structures jeunesse: 11/17 ans..... p 22**

Rapporteur : Karine ROVIRA, Membre associé au Bureau

DIAS / Direction de l'Innovation et de l'Action Sociale

**12 - Tarification des mini-camps dans le cadre des ALSH Enfance pour l'été 2016..... p 22**

Rapporteur : Catherine GAVEN, Membre associé au Bureau

DIAS / Direction de l'Innovation et de l'Action Sociale

**13 - Accueils de Loisirs Associés au collège: Avenant à la convention de gestion et d'animation entre les collèges et le Sicoval..... p 25**

Rapporteur : Karine ROVIRA, Membre associé au Bureau

DAF / Finances

**14 - Subventions aux associations - Tranche 3..... p 25**

Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président

DAUH / Foncier

**15 - BAZIEGE – VISENC – échange foncier entre la commune de Baziège et le Sicoval ..... p 26**

Rapporteur : Alain SERIEYS, 8ème Vice-Président

DAUH / Foncier

**16 - Labège-ZAC Bourgade -cession d'une propriété.....p 27**  
Rapporteur : Alain SERIEYS, 8ème Vice-Président

DDAE / Action économique

**17 - Création d'un emplacement dédié à l'activité restauration ambulante de type « food truck » à Labège-Innopole..... p 28**  
Rapporteur : Laurent CHERUBIN, 14ème vice-président

DEP / Eau et assainissement

**18 - Eau Potable : résiliation de la convention de coopération SIECHA/SPPE/SICOVAL.....p 29**  
Rapporteur : Michèle GARRIGUES, 4ème Vice-Présidente

DRH / Ressources humaines

**19 - Démarche d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux.....p 31**  
Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président

DAF / Commande publique

**20 - Convention de groupements de commande - Risque automobile.....p 32**  
Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président

DEP / Bâtiment et logistique

**21 - Commune d'Ayguesvives – Rénovation / Extension des écoles : Mise à disposition de service..... p 32**  
Rapporteur : Jean-françois ROUSSEL, 10ème Vice-Président

DEP / Voirie et infrastructures

**22 - Transferts Pool Routier 2013-2015.....p 36**  
Rapporteur : Jean-françois ROUSSEL, 10ème Vice-Président

DSAT / PLIE

**23 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) 2015-2020- Convention de partenariat Sicoval / Toulouse Métropole .....p 37**  
Rapporteur : Danielle SUBIELA,

## **DIAS / Direction de l'Innovation et de l'Action Sociale**

### **1 - Tarification été 2016 des ALSH du territoire**

*Rapporteur : Catherine GAVEN, Membre associé au Bureau*

Depuis le transfert de compétence au 1er janvier 2012, l'accueil dans les structures de l'Enfance fonctionne avec l'application de grilles tarifaires héritées de celles validées par les communes et les syndicats.

De plus, l'augmentation du prix du repas pratiquée par les différents prestataires n'a pas été répercutée sur les tarifs appliqués aux familles.

Par délibération n° S201604031 reçue en préfecture le 29 avril 2016, le Conseil de Communauté a voté :

- l'application des règles pour déterminer les QF CAF à partir de CAF Pro qui intègre notamment au revenu fiscal de référence, les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à la famille ;
- la nouvelle grille de QF en harmonisant les tranches de QF sur la base de celles de la CAF et en proposant des tranches supplémentaires au-delà des 1 650 €, inexistantes à ce jour afin de permettre une tarification modulée y compris pour les hauts revenus.
- les tarifs détaillés à compter des vacances d'été 2016.

En raison de problématiques constatées lors de la mise en application, il est proposé de surseoir à cette décision pour mieux mesurer les impacts tarifaires sur les familles.

L'objectif alloué au groupe de travail en charge du chantier d'harmonisation tarifaire des ALSH est de travailler à la mise en application d'une nouvelle grille tarifaire avec un lissage des augmentations sur plusieurs années si besoin.

Dans l'attente des futures propositions de ce chantier, il est proposé d'appliquer une augmentation de 5% à tous les tarifs précédents en vigueur avant le 11 avril 2016, avant déduction des aides CAF aux familles.

Il est proposé de valider cette nouvelle tarification pour une mise en application immédiate, à compter des vacances d'été, à partir du 06/07/16.

Ces nouveaux tarifs sont joints en annexes.

Il est proposé :

- de voter les tarifs pour les ALSH pour l'été 2016,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Jacques Oberti précise que les tarifs votés en avril 2016 ont engendré des augmentations très fortes non anticipées allant parfois jusqu'à multiplier les tarifs par trois voire six. En effet un travail à la fois d'harmonisation et d'augmentation a été mené avec pour objectif d'établir un taux d'effort lié à la composition de la famille et son revenu, en prenant en compte le quotient familial CAF pro qui intègre l'ensemble des aides sociales. Le groupe de travail harmonisation souhaitait une augmentation maximum de 10 % par famille.

Il est proposé d'appliquer un moratoire en revotant des tarifs correspondant aux tarifs 2015 (non harmonisés) majorés de 5 % (les tarifs 2015 n'avaient pas été augmenté depuis 2012).

Catherine Gaven rappelle qu'un travail important a été mené par les élus et les techniciens. Des sauts de tranches avaient été anticipés et il avait été envisagé des paliers et un lissage mais les contraintes budgétaires ont poussé à la précipitation.

Arnaud Lafon souligne l'intérêt de l'harmonisation car il est opposé à ce qu'à service égal, le tarif soit différent sur le territoire. Il pense que les ménages étant juste au-dessus du seuil d'imposition sont désavantagés. Il souhaite une harmonisation rapide, sans lissage, quitte à imaginer un fonds de compensation.

Claudia Faivre n'est pas favorable à l'instauration d'un fonds de concours qui n'irait pas dans le sens de la lisibilité. Elle préfère un lissage sur plusieurs années car une hausse brutale n'est pas acceptable.

François Aumonier souhaiterait que le coût réel de la journée par enfant soit communiqué au public. Il s'agit de réfléchir à un pourcentage de contribution au-delà du tarif en lui même.

Jacques Oberti indique que ces informations figurent dans le rapport d'activité. Il estime qu'il serait opportun d'associer des parents d'élèves ainsi que des communes pour travailler sur les grilles tarifaires.

Catherine Gaven évoque la difficulté liée à la multiplicité des outils existants selon les structures. Il faut effectivement impliquer les familles, les DGS et les communes. Le coût réel par journée est très différent selon les structures.

Marc Tondriaux estime qu'il y a un travail important d'harmonisation à mener au vu des différences entre les communes. Il interroge la notion de « tarif extérieur », cela concerne-t-il les personnes hors commune ou hors Sicoval ?

Jacques Oberti précise que les tarifs sur lesquels se base la majoration de 5 % ce soir ont été initialement votés et par ailleurs le travail d'harmonisation sur les grilles devrait régler les éventuelles ambiguïtés. Le tarif extérieur correspond aux personnes hors Sicoval.

François-Régis Valette rappelle la difficulté du travail d'harmonisation, en témoigne les 10 ans qu'il a fallu pour harmoniser les taux de taxe professionnelle. De plus la fiabilité des sources était très

disparate selon les structures il ne faut donc pas décrier le travail mené par le groupe.

Joël Miellet s'interroge sur l'image donnée aux parents. Il faut avoir un message lisible émanant d'une politique intercommunale claire qui aujourd'hui est difficile à trouver.

Pierre-Yves Schanen estime que si les communes complètent, il est logique que les tarifs soient communaux. De plus ce sont les familles nombreuses pauvres qui subiront le plus d'augmentation.

Jöel Miellet propose que ce point soit voté à main levée, afin d'améliorer la transparence des positions de chacun sur ce point.

Le vote à main levée est rejeté (34 voix contre, 27 voix pour).

**Adopté par 52 voix Pour, 6 Contre, 3 Abstentions et 1 refus de vote.**

### **DIAS / Direction de l'Innovation et de l'Action Sociale**

#### **2 - Modulation du forfait à 6 € pour l'accueil du 12h-14h les mercredis scolaires en ALAE (ALSH Sicoval)**

*Rapporteur : Catherine GAVEN, Membre associé au Bureau*

La CAF conditionne le versement de la prestation de service du 12h / 14h à la mise en place d'une modulation du tarif forfaitaire de 6 €.

Afin de répondre à cette injonction, le minimum imposé par la CAF est de trois tranches.

Proposition :

<b>QF</b>	<b>Montant</b>
De 0 à 400 €	4,70 €
De 401 à 600 €	5,20 €
De 601 à 800 €	5,70 €
A partir de 801 et au-dessus	6,30 €
Extérieurs	6,50 €

Il est proposé de baisser le coût forfaitaire pour les trois premières tranches de QF selon la même logique que pour l'aide de la CAF dans le cadre du dispositif « Vacances Loisirs » (5€, 4€, 3€).

D'autre part, de la même façon que pour les tarifs été 2016, une augmentation de 5% est appliquée pour déterminer le tarif de la tranche >800.

Enfin, pour les extérieurs, ne participant pas à l'impôt sur le Sicoval, le tarif est majoré.

Cette proposition permet d'intégrer une modulation à toutes les grilles de QF existantes en attendant l'harmonisation tarifaire des ALSH.

Cette modulation permettra au Sicoval de bénéficier de la prestation de service de la CAF qui sera versée à partir de l'exercice 2016 par un montant de 0,53 € de l'heure par enfant.

Cette grille tarifaire pour l'accueil du 12h-14h les mercredis de l'année scolaire sera applicable dès la rentrée scolaire en septembre 2016.

Il est proposé :

- de voter les tarifs pour l'accueil du 12h-14h les mercredis de l'année scolaire,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté par 52 voix Pour, 3 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote.**

## DAF / Finances

### **3 - Compte Administratif 2015**

*Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9<sup>ème</sup> vice-président*

#### **01 Budget principal**

*Avertissement : compte tenu des changements de périmètres (dissolution du CIAS, masse salariale de janvier 2015...) et de comptabilisation intervenus entre 2014 et 2015, d'importants retraitements comptables sont nécessaires pour apprécier les évolutions réelles entre ces deux années. Le tableau présentant ces retraitements est présenté en annexe. Les commentaires sur la situation financière du budget principal s'appuient sur ces chiffres retraités.*

Les charges à caractère général ont diminué pour la première fois de 333 k€ entre 2014 et 2015 notamment sous l'effet de l'acte I de la démarche de rationalisation.

Les charges de personnel nettes :

dépenses (chapitres 012 + 65) – recettes de remboursements (chapitres 013+70)

sont passées de 29,7 M€ à 30,8 M€ soit + 3.6 %.

Le GVT représente 1.4 %, la hausse du régime indemnitaire 1.3 %, l'ouverture en septembre de la crèche Firmin Marbaud +0.4 %, recrutements dont effet année pleine +0.5 %.

	<b>masse salariale RETRAITEE hors ELUS</b>		
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	
chap 012	31 006 213,54	32 343 709,73	1 337 €
chap 65	536 058,32	478 515,47	-57 €
chap 013	1 656 694,39	1 598 171,53	-58 €
Chap 70	144 310,07	418 119,68	273 €
<b>NET</b>	<b>29 741 267,40</b>	<b>30 805 933,99</b>	<b>1 064 6</b>

Sur le chapitre 65, la hausse constatée de 1,1, M€ est due pour :

- 1,5 M€ à la CLECT SAP (financée en partie par une reprise sur provision de 0,5 M€)
- une diminution de 0.5 K€ des subventions d'équilibre aux budgets annexes
- une diminution de 0,1 K€ des subventions ciblées dans l'acte 1 de la démarche de rationalisation

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 2 M€ soit + 3%

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 2,5M€ :

042 : reprise sur provision de 500 k

73 fiscalité : + 2.1 M€ soit +5.83 % dont produit de la CVAE + 756 K€

74 dotations : -1,3 M€ ce qui correspond à la perte de DGF

Il est important de rappeler que sans les éléments exceptionnels constitués par des cessions et des loyers ayant impactés les budgets annexes subventionnés, les dépenses de fonctionnement (subventions au budget annexe) auraient augmenté de plus d'1M€.

Hors éléments exceptionnels favorables sur l'exercice 2015, les dépenses réelles de fonctionnement auraient été de 67,2 M€ pour des recettes de 67,2 M€, soit une absence d'épargne, qui avait été annoncée dès le vote du budget 2015.

En investissement, le volume réalisé en 2015 est de 8.4 M€ contre 13.7 M€ en 2014, financé notamment par un recours à l'emprunt de 4.9 M€.

### **Budget 02 Pépinières**

Les recettes de gestion courante sont en légère baisse (-1.78 %).

Les dépenses exceptionnelles (Opus Verde et Berger Levrault) masquent l'effort mené sur les autres dépenses et notamment la diminution des frais de gestion courante (dont la masse salariale).

Les dépenses d'investissement de 1.5 M€ (travaux périscope et achat de bâtiments sur la zone de Vic à Castanet- Tolosan) ont été partiellement financées par un recours ponctuel à l'emprunt pour 450 000 €, ce qui est tout aussi exceptionnel que ces dépenses.

### **Budget 05 BAIE**

Du fait de l'arrêt des remboursements de frais au budget principal et du non-remplacement d'un agent, ce budget diminue et donc la subvention d'équilibre est réduite (de 412 k€ à 296 k€).

### **11 Centre des congrès**

Ce budget retrace les coûts et recettes liés au bâtiment Diagora à scinder de l'exploitation du centre de congrès qui est menée par Valcosem.

Les charges sont compensées par une subvention d'équilibre du budget principal.

En 2015, le montant mandaté de la subvention ne prenait pas en compte les opérations financières .

### **Budget 03 ZAC**

#### La section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement ont été de 4.616 M€ dont les ventes de terrains pour 3,232 M€ :

2,515 M€ pour les zones d'activités économiques (Innopole, les Monges, la Masquère)

0,018 M€ pour les réserves (Ramiers de Lacroix falgarde)

0,699 M€ pour les zones d'habitat (Canto cocut 1, en Turet, la Bourdette).

Ces ventes sont en deçà des prévisions budgétaires (0,623 M€) : 3 lots non vendus sur les zones d'activités économiques la Balme, la Masquère et Vic (défaut de financement des porteurs de projets) et contraintes techniques ou signatures différées sur les zones d'habitat de Couloumié 2, Canto 1, Cantalause et Bourdette.

Les dépenses réelles de fonctionnement (achat de terrains, travaux, charges de personnel, et divers frais) ont été de 16,793 M€.

Les achats de terrains ont été réalisés pour 10.760 M€ dont notamment :

8,5 M€ pour le terrain « Sanofi »,

1,562 M€ pour le Bâtiment IVG « Berger-Levrault »,

0,450 M€ DIA Maynard.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice, qui tient compte à la fois des opérations réelles et des écritures de stock, est excédentaire 16 821,41 €

Le résultat de reporté est de 34 920,08 € portant le résultat de clôture 2015 à 51 741,49 €.

#### La section d'investissement :

1,822 M€ du capital de la dette du budget ZAC a été remboursé.

Des emprunts ont été contractés pour 14.5 M€ dont 8.5 M€ pour le terrain « Sanofi ».

Le résultat d'investissement de l'exercice est excédentaire de 432 563,18 € et le résultat reporté de 177 084,39 € portant le résultat de clôture 2015 à 609 647.57 €.

La reprise de ce résultat permettra de solder par anticipation un emprunt, courant 2016.

#### **Budget 06 Equipements interco 4 communes**

La masse salariale augmente de 9 902€ après retraitements. Cette augmentation est intégralement prise en charge par les 4 communes.

#### **Budget 07 assainissement**

Ce budget enregistre une progression de ses dépenses (+ 12 % sur les dépenses réelles de fonctionnement, en raison principalement de régularisations opérées sur des dépenses relatives aux années 2013 & 2014 pour l'auto-surveillance et pour la valorisation des boues, ainsi que pour le SMEA).

Les recettes sont en diminution, notamment en provenance des usagers (-2.55 %).

L'autofinancement reste à un niveau satisfaisant.

#### **Budget 08 Eau**

Le non rattachement des recettes 2015 aurait du générer une baisse des recettes.

Cette diminution des recettes est masquée par la perception des recettes de l'assainissement sur ce budget pour la première fois (5,15 M€).

En dépenses, le reversement des recettes au budget assainissement a gonflé la masse des charges à caractère général ; sans cela, ces charges auraient été en baisse de 230 k€.

Le programme de travaux a été financé par un recours à l'emprunt de 400 k€ pour un volume global de dépenses d'investissement de 1,572M€.

#### **09 Déchets**

Les recettes sont en baisse mais la baisse des dépenses et encore plus importante, ce qui permet une amélioration de l'autofinancement.

Un résultat de fonctionnement de 1,3M€ permettra ainsi de couvrir en sécurité pour le budget le passage à la redevance incitative.

#### **10 RCB**

Pour la section de fonctionnement, un décalage de perception de la redevance explique une diminution des recettes. Parallèlement, les charges d'exploitation courantes ont augmenté du fait des achats d'énergie.

La section d'investissement intègre les travaux de construction du réseau RCB Camus.

L'emprunt de 180 000 € réalisé n'a pas permis d'équilibrer la section d'investissement. Le montant réel d'emprunt nécessaire sera calé sur la durée d'amortissement des équipements.

Il est proposé :

- prendre acte de la présentation faite du Compte Administratif 2015
- prendre acte du fait que le compte administratif 2015 et que les prévisions et réalisations 2015 sont conformes au compte de gestion du Trésorier en additionnant les budgets 100 (Principal Sicoval), 300 (Principal CIAS) et 400 (Principal Sivos)
- constater la sincérité des restes à réaliser,
- arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le document officiel joint,
- prendre acte de la communication faite du bilan foncier de l'année 2015,
- prendre acte de la communication faite sur les résultats d'activités et le bilan financier de l'année 2015 de la SEM VALCOSEM,



- prendre acte de la communication faite sur les associations subventionnées en 2015,
- autoriser le Président ou son représentant à signer ce dernier.

Documents annexes :

- Tableaux de présentation du CA 2015, par budget et par chapitre
- Tableau du CA 2015 retraité Budget Principal
- Bilan foncier 2015
- Bilan financier et résultats d'activités de VALCOSEM pour l'année 2015
- Tableau de présentation des associations subventionnées en 2015
- Tableau de présentation des résultats 2015 par budget

Bernard Duquesnoy présente une synthèse des éléments financiers et notamment le compte administratif, le budget supplémentaire, et l'affectation des résultats.

Claudia Faivre remarque que la fiscalité des entreprises est en hausse de plus de 5 %, ce qui est un bon indicateur pour le Sicoval.

François Régis Valette partage ce constat. Il s'interroge par ailleurs sur la présentation d'un résultat cumulé qui ne prend pas en compte les restes à réaliser.

Jacques Oberti précise qu'il s'agit de présenter un résultat intermédiaire, sachant que le résultat avec le cumul total est indiqué en dessous.

Christian Hugues demande s'il est possible d'avoir un état de la consommation du budget au premier trimestre afin de voir l'impact des efforts qui ont été faits en 2016.

Bernard Duquesnoy est favorable à ce point d'étape afin de comparer le budget prévisionnel et le budget exécuté, sachant qu'il y a toujours un décalage entre la réalité et les écritures comptables. Pour le moment il n'y pas de dérapage constaté dans la consommation des crédits budgétaires.

Jacques Oberti pense que ce point pourrait se faire en conseil de septembre ou octobre. Il transmet la présidence à Gérard Bolet.

Jacques Oberti et Claude Ducert sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

**Adopté par 51 voix Pour, 3 Contre, 5 Abstentions et 1 refus de vote.**

## DAF / Finances

### **4 - Affectation des résultats 2015**

*Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9<sup>ème</sup> vice-président*

#### **LE BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif 2015 fait apparaître en :

#### **Section de fonctionnement**

- Résultat excédentaire : 5 239 683.89 €

#### **Section d'investissement**

- Résultat excédentaire : 1 495 813.70 €
- Solde des restes à réaliser est de -1 434 865.87 €

Au vote du Budget Primitif 2016, les résultats ont été repris et affectés par anticipation :

- Au compte 1068 : 3 392 014.34 €
- Au report en investissement, au compte 001 : 1 678 277.83 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : 1 855 382.08 €

Il est proposé au Budget Supplémentaire 2016 de procéder à un ajustement :

- Du report en investissement, au compte 001 de – 182 464.13 €
- Du report en fonctionnement, au compte 002 de – 7 712.53 €

### **LE BUDGET PEPINIERS**

Le compte administratif 2015 fait apparaître en :

#### ***Section de fonctionnement***

- Résultat : 0 €

#### ***Section d'investissement***

- Résultat excédentaire : 229 564.13 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Solde des restes à réaliser est de –193 704.17 €

Il est proposé un report sur le budget 2016 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 : 229 564.13 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : 0 €

### **LE BUDGET ZAC**

Le compte administratif 2015 fait apparaître en :

#### ***Section de fonctionnement***

- Résultat : 51 741.49 €

#### ***Section d'investissement***

- Résultat excédentaire : 609 647.57 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Solde des restes à réaliser est de 0 €

Il est proposé un report sur le budget 2016 comme suit :

- En réserve d'investissement, au compte 1068 : 46 800.65 €
- Au report en investissement, au compte 001 : 609 647.57 €

### **LE BUDGET TRANSPORT**

Le compte administratif 2015 fait apparaître en :

#### ***Section de fonctionnement***

- Résultat : 0 €

#### ***Section d'investissement***

- Résultat : 0 €

Il n'y a pas de report sur ce budget.

### **LE BUDGET FORMATION**

Le compte administratif 2015 fait apparaître en :

#### ***Section de fonctionnement***

- Résultat : 0 €

#### ***Section d'investissement***

- Résultat excédentaire : 19 081.07 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Solde des restes à réaliser est de 0 €

Il est proposé un report sur le budget 2016 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 : 19 081.07 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : 0 €

## LE BUDGET EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Le compte administratif 2015 fait apparaitre en :

### **Section de fonctionnement**

- Résultat excédentaire : 89 397.10 €

### **Section d'investissement**

- Résultat excédentaire : 126 190.73 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Solde des restes à réaliser est de 0 €

Il est proposé un report sur le budget 2016 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 : 126 190.73 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : 89 397.10 €

## LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2015 fait apparaitre en :

### **Section de fonctionnement**

- Résultat excédentaire : 3 176 104.95 €

### **Section d'investissement**

- Résultat déficitaire : 488 617.33 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Solde des restes à réaliser est de -2 700 €

Il est proposé une affectation du résultat sur le budget 2016 comme suit :

- En réserve d'investissement, au compte 1068 : 3 176 104.95 €
- Au report en investissement, au compte 001 : 488 617.33 €

## LE BUDGET EAU

Le compte administratif 2015 fait apparaitre en :

### **Section de fonctionnement**

- Résultat excédentaire : 89 259.35 €

### **Section d'investissement**

- Résultat déficitaire : 586 878.82€

Constatant sur la section d'investissement que :

- Solde des restes à réaliser est de -6 248 €

Il est proposé une affectation du résultat sur le budget 2016 comme suit :

- En réserve d'investissement, au compte 1068 : 89 259.61 €
- Au report en investissement, au compte 001 : 586 878.32 €

## LE BUDGET DECHETS

Le compte administratif 2015 fait apparaitre en :

### **Section de fonctionnement**

- Résultat excédentaire : 1 338 094.37 €

### **Section d'investissement**

- Résultat excédentaire : 1 500 089.85 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Solde des restes à réaliser est de -259 467.34 €

Il est proposé un report sur le budget 2016 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 : 1 500 089.85 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : 1 338 094.37 €

### **LE BUDGET RESEAU CHALEUR-BOIS**

Le compte administratif 2015 fait apparaître en :

#### ***Section de fonctionnement***

- Résultat déficitaire : -282 009.66 €

#### ***Section d'investissement***

- Résultat déficitaire : -1 068 781.95 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Solde des restes à réaliser est de -2 700 €

Il est proposé un report sur le budget 2016 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 : -1 068 781.95 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 : -282 009.66 €

### **LE BUDGET CENTRE DE CONGRES**

Le compte administratif 2015 fait apparaître en :

#### ***Section de fonctionnement***

- Résultat excédentaire : 61 056.56 €

#### ***Section d'investissement***

- Résultat déficitaire : -61 056.56 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Solde des restes à réaliser est de -2 850 €

Il est proposé une affectation du résultat sur le budget 2016 comme suit :

- En réserve d'investissement, au compte 1068 : 61 056.56 €
- Au report en investissement, au compte 001 : -61 056.56 €

### **LES BUDGETS SAAD ET SSIAD**

Il est rappelé que les comptes administratifs des budgets SAAD et SSIAD ont été votés au Conseil de Communauté du 11 avril dernier.

Dans l'attente de l'affectation des résultats 2015 par les financeurs, il est proposé une pré affectation comme suit :

#### **Budget SSIAD**

- Le déficit de fonctionnement 2015 de 22 875.11 € est repris sur la réserve de compensation (c/10686)
- L'excédent d'investissement 2015 est conservé

#### **Budget SAAD**

- Pas de résultat de fonctionnement

- Le déficit d'investissement 2015 de 1 135.71 € est constaté en report au compte 001.

**Les résultats constatés seront reportés et affectés tels que détaillés dans le tableau ci-après.**

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget 2016.

**Adopté par 55 voix Pour, 2 Contre, 1 Abstentions et 4 refus de vote.**

## **DAF / Finances**

### **5 - Budget Supplémentaire 2016**

*Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9 ème vice-président*

Le présent Budget Supplémentaire 2016 consiste, outre un ajustement à la marge de crédits, à reprendre les résultats de l'exercice 2015 et à inscrire les reports de crédits.

Il est présenté dans l'annexe ci-jointe,

L'ensemble des budgets étant équilibrés, il est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2016 pour :

- Le budget Principal,
- Le budget annexe Pépinières et autres bâtiments,
- Le budget annexe Formation,
- Le budget annexe Centre de congrès,
- Le budget annexe Aménagement et commercialisation de terrains,
- Le budget annexe Equipements intercommunaux,
- Le budget annexe Assainissement,
- Le budget annexe Eau potable,
- Le budget annexe Déchets ménagers,
- Le budget annexe Réseau chaleur.

**Adopté par 52 voix Pour, 3 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote.**

## **DAUH / Aménagement et urbanisme**

### **6 - Principe de constitution d'une Société publique locale dédiée à l'aménagement**

*Rapporteur : Alain SERIEYS, 8ème Vice-Président*

Considérant que l'Aménagement du territoire est un des enjeux stratégiques de la Collectivité, cherchant à apporter des réponses organisationnelles aux performances multiples : spatiale, sociale, économique, environnementale...

Considérant que parmi les projets d'aménagement de la Collectivité, le projet « InnoMétro » constitue un enjeu majeur, à la fois par sa taille, son ambition et sa complexité.

Considérant par ailleurs que la mise en œuvre d'opérations d'aménagement structurantes telles qu'

« InnoMétro » exige une très forte réactivité opérationnelle, ainsi qu'une ingénierie et des capacités financières dédiées.

Considérant que pour répondre à ces enjeux multiples, et pour préserver la capacité à agir de l'action publique locale, les pouvoirs publics ont créé les Entreprises Publiques Locales, dont la force consiste à mixer les prérogatives de puissance publique aux outils juridiques et comptables privés.

Les EPL pouvant prendre deux formes : La Société d'Economie Mixte (SEM, au capital public et privé) et la Société Publique Locale (SPL, au capital 100% public local).

Autrement qualifiée de « quasi régie », la **SPL** est une Société anonyme régie par le droit et la comptabilité privés. Elle exerce son activité sous le contrôle de ses actionnaires à travers un système dit de « contrôle analogue » garantissant une maîtrise totale à la collectivité. Elle est par ailleurs soumise au code des marchés publics pour l'ensemble de ses achats.

En contrepartie de ce contrôle très étroit, les collectivités actionnaires peuvent confier des missions à leur SPL sans mise en concurrence (Principe juridique du « In house »).

Dans ce contexte, et au vu des éléments ci-dessus, le Sicoval a souhaité réaliser une étude d'opportunité de création d'une SPL dédiée à l'aménagement.

Cette étude, réalisée par le cabinet Sémaphores avec le soutien de la fédération des Entreprises Publiques Locales, a permis de mettre en évidence l'intérêt d'un tel outil, dont les contours pourraient être les suivants :

#### **Objet :**

Opérations d'aménagement entrant dans le cadre de l'article L .300-1 du Code de l'Urbanisme

#### **Périmètre :**

Outil dédié prioritairement aux opérations d'aménagement « dimensionnantes » telles qu'InnoMétro (soit les ZAC actuelles de l'Innopôle et du Parc du canal), ou plus tard le Rivel. Ce périmètre étant évolutif et permettant d'introduire une complémentarité utile au dispositif global de l'Aménagement mis en oeuvre par le Sicoval (Régie +SPL).

#### **Gouvernance :**

- **Actionnariat** : Deux actionnaires minimum pour le démarrage. Au vu du périmètre de démarrage, les communes de Labège et Ramonville pourraient rentrer au capital comme actionnaires minoritaires, auprès du Sicoval, actionnaire majoritaire.
- **Exercice du contrôle analogue** à travers une articulation continue entre la collectivité et son outil : de la définition de la stratégie au contrôle des résultats et ajustement des objectifs. Le tout garantissant cohérence, transparence et souplesse.
- **Gouvernance collégiale** au sein de la SPL avec possibilité de créer un collège consultatif ainsi qu'un comité de suivi opérationnel autour du Conseil d'administration.

#### **Schéma financier :**

- **Les relations financières au titre de l'actionnariat** : Les collectivités actionnaires apportent une dotation en capital à la création de la société. Ces apports peuvent être libérés en plusieurs fois, sur 5 ans maximum. Le capital minimum légal pour une SPL d'aménagement est de 150 000 euros, toutefois il est préconisé de doter la société d'un capital équivalent aux frais de fonctionnement une année de fonctionnement de la structure.

- **Les relations financières au titre des opérations d'aménagement** confiées à la SPL : La collectivité concédante confie une opération d'aménagement à la SPL sur la base d'un bilan financier dont le résultat prévisionnel (équilibre, excédent ou perte) revient in fine à la collectivité. La SPL ne se rémunérant que sur la base « d'honoraires » sur les missions réalisées pour mettre en œuvre les opérations (études, travaux, commercialisation, gestion...)

### **Organisation :**

La SPL doit privilégier le recours à une équipe resserrée afin de répondre à la fois aux impératifs de réactivité ainsi qu'aux contraintes financières de son modèle économique. Le personnel viendra en priorité de transferts d'agents du Sicoval sous forme de mises à disposition ou de détachement. Cette équipe pouvant évoluer au fil de l'activité, avec le souci d'ajuster au plus près les effectifs au niveau d'activité réelle de la société.

### **Calendrier envisagé :**

- Réflexions sur l'opportunité de création d'une SPL : Conseil de Communauté de Mai /Juin
- Approbation du principe de création d'une SPL : Conseil de Communauté de Juillet
- Création de la société et désignation des représentants : Conseil de Communauté de Septembre/ Octobre
- Démarrage opérationnel et mise en œuvre des concessions : dernier trimestre 2016

Ainsi, au vu de l'ensemble de ces éléments et dans le respect de chacune des étapes du calendrier présenté ci-dessus

Il est proposé :

- d'approuver le principe du projet de création d'une Société Publique Locale dédiée à de l'aménagement

Alain Serieys rappelle les grandes caractéristiques de la SPL vues lors des deux derniers conseils de communauté : l'objet, le périmètre, le contrôle analogue, le schéma financier (collectivités actionnaires ou confiant des opérations d'aménagement). La SPL sera légère et ne sera pas sur dimensionnée.

Il ne s'agit pas d'un satellite autonome, il y aura de la transparence et du contrôle en complémentarité avec la DAUH, sans phénomène d'aménagement à deux vitesses.

La SPL garantit la gestion publique de l'aménagement et une SEM est envisagée pour la suite en parallèle pour permettre de lever des fonds privés. Il s'agit aujourd'hui d'approuver le principe de la création de la SPL.

Bruno Caubet votera contre cette délibération car il n'a pas eu réponse à ses questions notamment sur les ZAC. De plus l'information sur la SEM est trop récente.

François Régis Valette estime que la SPL est un excellent outil mais les réponses manquent concernant l'actionnariat, la gestion du capital, l'articulation entre la SPL et la régie... Il est favorable à la poursuite de la réflexion avant de voter sur le principe.

Jacques Oberti précise que le travail sur les ZAC est en cours. Les précisions sur la gouvernance, l'actionnariat, les flux financiers, le droit, la TVA... nécessitent du temps et des moyens d'étude. Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur le principe d'allouer des moyens à étudier le principe de la

création d'une SPL. Il y aura ensuite une délibération de création de SPL répondant aux questions posées, et à ce moment là ceux qui le souhaitent pourront voter contre si les précisions ne leur conviennent pas.

Laurent Clabé Navarre pense qu'il ne faut pas confondre l'outil et son objectif. La SPL est distincte des questions qu'il faudrait se poser mêmes sur les ZAC actuelles.

François Aumonier est favorable au fait de poursuivre l'étude.

Pierre Yves Schanen estime que la question de la SEM ne fait pas partie du vote.

Jacques Oberti propose de renommer le titre de la délibération et les propositions avec les termes suivants « Approfondir les éléments constitutifs de la SPL ».

Bernard Duquesnoy précise que le travail concernant les ZAC est en cours.

**Adopté par 49 voix Pour, 8 Contre, 4 Abstentions et 1 refus de vote.**

### **DAUH / Aménagement et urbanisme**

#### **7 - Baziège-Montgiscard - ZAC du Rivel - Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique**

*Rapporteur : Alain SERIEYS, 8ème Vice-Président*

La communauté d'agglomération du Sicoval, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de développement économique, a étudié la mise en place d'un pôle d'équilibre économique au sud de son territoire.

Les communes d'Ayguesvives, Baziège et Montgiscard sont identifiées dans le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) comme « centralité sectorielle ». Elles ont vocation à constituer un second pôle de développement du Sicoval en offrant une palette de fonctions urbaines diversifiées.

Le projet « Sicoval Sud » consiste en un développement progressif et parallèle d'activités économiques et d'emplois, de transports, de logements, d'équipements et de services de proximité, tout en maintenant la qualité du cadre de vie.

La convention tripartite signée en 2001 entre ASF, le Conseil Départemental 31 et le Sicoval a prévu :

- l'aménagement par ASF de l'échangeur de l'autoroute A61,
- la liaison par le Conseil Départemental de la RD16 et de la RD813,
- l'aménagement par le Sicoval des parcs d'activités économiques situés à proximité.

La future zone d'activités économiques du RIVEL va participer à la constitution de ce pôle « Sicoval Sud ».

Une étude globale sur le développement du Sud du Sicoval réalisée en 2012 par l'AUAT a permis de faire évoluer le projet initial de la ZAC du Rivel, en prenant en compte l'ensemble des contraintes techniques et des préoccupations urbaines, environnementales et agricoles. En effet, les terrains situés dans le périmètre d'étude étant majoritairement des terres agricoles, une étude d'impact sur les exploitations agricoles réalisée par la SAFER Gascogne Haut-Languedoc en 2013, a participé à la décision de réduire les superficies impactées.

Le périmètre du projet de ZAC est alors ramené de 200 ha à 110 ha environ sur les communes de Baziège et Montgiscard.

Les études de faisabilité techniques et financières, ainsi que les études environnementales ont été réalisées par un groupement dont le mandataire est le bureau d'études ASCONIT Consultants. Ce bureau d'étude accompagne également les services du Sicoval pour l'élaboration du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

La réalisation du dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été confiée au bureau



d'études Naldéo.

Par délibération n° 2015-11-10 du 2 novembre 2015, le Conseil de Communauté a approuvé le bilan de la concertation ainsi que le dossier de création de la ZAC du Rivel sur les communes de Baziège et Montgiscard.

L'aménagement retenu prévoit près de 67% de surface cessible et 27% d'espaces verts publics (aménagements paysagers) et naturels (abords du ruisseau du Rivel), 6% étant destiné aux voies et autres espaces publics.

Ainsi, sur plus de 73 hectares de surfaces commercialisables, la ZAC recevra essentiellement des activités économiques de type industrielles, de services logistiques, d'artisanat, de conception et recherche. Un hôtel d'entreprise peut également être envisagé. Cette future opération va ainsi fortement participer au développement du sud du territoire du Sicoval, en étoffant l'offre de terrains dédiés aux entreprises, génératrices d'emplois et de développement.

Une étude d'impact du projet sur l'environnement a été réalisée dans le cadre du dossier de création et a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale de l'Etat. Suite à cet avis, des compléments sont introduits dans le dossier de DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

En vue de la réalisation du projet de ZAC du Rivel et afin de proposer un aménagement cohérent et structuré, le Sicoval doit maîtriser le foncier situé dans le périmètre de la ZAC.

Bien que les négociations amiables soient privilégiées pour acquérir le foncier, le site présente une dureté foncière non négligeable qui peut obérer la mise en œuvre de l'opération. Il convient donc de procéder au lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique afin de pouvoir engager si nécessaire les acquisitions par voie d'expropriation, conformément aux articles L121-1 à 5 du Code de l'Expropriation.

Ainsi, pour la bonne poursuite de l'opération, il convient d'organiser une démarche de pré-instruction en collaboration avec les services de l'état, pour les dossiers suivants :

- enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- enquête parcellaire,
- mise en compatibilité des PLU de Baziège et Montgiscard,

Il est proposé :

- d'approuver le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour la ZAC du Rivel. Cette procédure et de procéder à une pré-instruction des dossiers avec les services de l'état.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Jacques Oberti est très satisfait que ce dossier qui a été très long aboutisse aujourd'hui.

Jean-François Roussel est également très heureux que le dossier se finalise et souhaite que désormais il avance le plus rapidement possible. La proximité du rail et de l'autoroute sont des atouts majeurs.

Jacques Oberti rappelle que ce projet s'est engagé avec ASF et le Conseil départemental, partenaires du Sicoval.

Gérard Bolet regrette qu'aucune mention ne soit faite des espaces verts publics et naturels et souhaite que soit ajoutée la possibilité d'implantation de zones agricoles.

Arnaud Lafon souligne que le management environnemental de la ZAC sera un gage d'attractivité.

**Adopté par 59 voix Pour, 3 Contre, 1 Abstentions et 0 refus de vote.**

**DRH / Ressources humaines**

## **8 - CREATION D'EMPLOI (à effectif constant) pour nommer un agent suite à réussite à concours**

*Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président*

Conformément à l'art.34 de la loi n°84-53 du 26/01/84, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ces emplois doivent être budgétés et les dépenses correspondantes inscrites au budget voté par le Conseil.

Afin de pouvoir nommer un agent suite à réussite à concours, en adéquation avec le poste occupé, nous devons créer :

- 1 emploi de catégorie A (cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux) à temps complet

*Cet agent jusqu'ici occupait un poste de catégorie B et ne pouvait donc pas être nommé suite à sa réussite à concours.*

*Par le biais de mobilité interne, il a été retenu sur un poste de catégorie A et peut donc être nommé.*

*Son poste de catégorie B sera supprimé après passage en CT et après sa titularisation sur le poste de catégorie A.*

Il est proposé :

- d'approuver la création de ce poste
- d'autoriser le Président, à procéder à un recrutement de fonctionnaire (mutation, liste d'aptitude sur concours ...)
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2016

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

**Adopté par 56 voix Pour, 2 Contre, 2 Abstentions et 2 refus de vote.**

## **DRH / Ressources humaines**

### **9 - CREATIONS D'EMPLOI AVENIR**

*Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président*

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois.

Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale (ou Cap emploi si TH) et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

**La collectivité souhaite créer 2 emplois d'avenir, dans les conditions suivantes :**

- Poste: Aide auxiliaire de puériculture
- Durée des contrats : 36 mois (12 mois renouvelable)
- Durée hebdomadaire de travail : Temps complet
- Rémunération : SMIC

*Cet emploi d'avenir est nécessaire pour pouvoir assurer l'accueil d'un enfant handicapé. Le contrat sera d'abord de 12 mois, renouvelable si l'enfant est toujours présent.*

- Poste: Aide auxiliaire de puériculture
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : Temps complet
- Rémunération : SMIC

*Cet emploi d'avenir est nécessaire pour compenser le temps partiel de 3 agents, ainsi que des restrictions de poste d'un agent pour raisons médicales.*

Le coût pour la collectivité pour un emploi d'avenir à temps complet est de 10 258 euros annuel brut.

Il est proposé :

- d'approuver la création de ces postes dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir »
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec la Mission Locale ou Cap Emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2016

**Adopté par 57 voix Pour, 1 Contre, 4 Abstentions et 0 refus de vote.**

**DRH / Ressources humaines**

**10 - Création d'emploi pour augmentation du temps de travail d'un agent**

*Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président*

Conformément à l'art.34 de la loi n°84-53 du 26/01/84, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ces emplois doivent être budgétés et les dépenses correspondantes inscrites au budget voté par le Conseil.

Au sein d'un service formation, jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, deux postes d'assistantes à temps complet étaient présents : 1 agent titulaire et un agent sur contrat emploi d'avenir.

Par le biais d'une mobilité interne, l'agent titulaire est parti sur une autre Direction et l'emploi d'avenir est arrivé à terme.

Dans un souci de rationalisation, un seul poste d'assistante est maintenu sur ce service.

Après appel à candidature interne, un agent serait retenu sur ce poste. Cet agent titulaire est

aujourd'hui en reclassement pour raisons médicales et ne peut plus occuper son poste actuel.  
Cependant son temps de travail est à 25h et devrait être augmenté à 35h.

Le coût supplémentaire pour la collectivité serait de 10 000 euros annuel.

Il est donc proposé de créer :

- 1 emploi de catégorie B (cadre d'emploi des animateurs territoriaux) à temps complet  
(ce grade est celui aujourd'hui détenu par cet agent)

*Le poste à 25 heures sera supprimé après passage en CT*

Il est proposé :

- d'approuver la création de ce poste
- d'autoriser le Président, à procéder à un recrutement de fonctionnaire (mutation, liste d'aptitude sur concours ...)
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2016

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

**Adopté par 53 voix Pour, 7 Contre, 0 Abstentions et 2 refus de vote.**

#### **DIAS / Direction de l'Innovation et de l'Action Sociale**

##### **11 - Tarification des actions organisées par les structures jeunesse: 11/17 ans**

*Rapporteur : Karine ROVIRA, Membre associé au Bureau*

Les structures jeunesse des 11-17 ans du territoire du Sicoval organisent différentes actions tout au long de l'année. En fonction des temps d'ouvertures et de la nature des actions, une participation financière modulée est demandée aux familles (préconisation de la Caisse d'Allocations Familiales).

L'année 2015 a été expérimentale dans la mise en place d'une grille de tarifs harmonisés. Son application a permis de clarifier le travail et la lisibilité pour les familles et les professionnels. A ce jour, aucun jeune ou aucune famille n'ont été exclus de nos actions par la mise en place de cette grille.

Il est proposé :

- il est proposé de reconduire, à compter de 2016, les grilles tarifaires validées par délibération n° 2015-03-27 du Conseil de Communauté du 2 mars 2015 pour les actions organisées par les structures Jeunesse.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté par 48 voix Pour, 3 Contre, 5 Abstentions et 6 refus de vote.**

#### **DIAS / Direction de l'Innovation et de l'Action Sociale**

##### **12 - Tarification des mini-camps dans le cadre des ALSH Enfance pour l'été 2016**

*Rapporteur : Catherine GAVEN, Membre associé au Bureau*

Dans le cadre des activités proposées par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du Sicoval, il est proposé des mini-camps déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) en tant qu'« activité accessoire ».

Le Sicoval a souhaité favoriser des activités de type « mini-camps » avec nuitée(s), globalement moins coûteuses que les séjours vacances, et par conséquent, accessibles à un plus grand nombre de familles.

Les mini-camps sont proposés aux enfants fréquentant un centre de loisirs. Le projet pédagogique travaillé par l'équipe d'animation tient compte de l'âge, mais aussi des axes éducatifs validés par les élus du Sicoval comme l'autonomie de l'enfant ou encore la vie en collectivité hors de la famille. Ils sont organisés sur site ou à proximité de la structure.

Deux mini-camps sont prévus pour l'été 2016. Ces activités accessoires sont organisées conjointement entre différents centres de loisirs de même secteur. Ceci permet la rencontre des enfants de structures différentes et permet également le partage des coûts (transport, hébergement...).

#### - Mini camp itinérant « En empruntant la Rigole »

Un mini camp itinérant de 16 places à la découverte du Canal du Midi est proposé aux enfants des 4 centres de loisirs du secteur Sud (Ayguesvives, Baziège, Issus – Noueilles et Montgiscard). Ce camp est organisé conjointement entre les 4 centres de loisirs pour une mutualisation des coûts mais aussi pour proposer à nos publics des sorties originales.

Ce camp se déroulera du 19 au 21 juillet 2016 (soit 3 jours et 2 nuits), le parcours est prévu du lac de Saint-Ferréol au centre de loisirs de Montgiscard. Le groupe de 16 enfants et de 3 animateurs est amené à Saint Ferréol en bus, le transport est mutualisé avec un autre groupe d'enfants pour une sortie à la journée avec promenade autour du lac le matin et baignade au Lac de Saint Ferréol l'après-midi. La 1<sup>ère</sup> nuit se déroule au camping « En Salvan » à Saint Ferréol, camping à proximité du lac. La 2<sup>nde</sup> nuit, au camping « Domaine Saint Laurens » à Montferrand.

Le budget prévisionnel pour 16 enfants accompagnés de 2 animateurs et d'un stagiaire BAFA revient à un coût par enfant de 114€ (si on ne valorise que la masse salariale nécessaire en plus de l'accueil en ALSH) ou 181€ (avec la masse salariale de tous les animateurs accompagnant ce séjour).

QF	Tarifs 2016	QF	Tarifs 2016 avec l'aide de la CAF	Pour mémoire, montant de l'aide de la CAF
<400	25€	<400	10€	5€/j
401-500	25€	401-500	13€	4€/j
501-600	37€	501-600	25€	4€/j
601-625	37€	601-625	28€	3€/j
626-800	54€	626-800	45€	3€/j
801-813	54€			
814-1000	63€			
1001-1250	80€			
1251-1625	99€			
>1626	117€			
extérieur	123€			

Ces tarifs ont été calculés à partir de ceux pour le même mini-camp, organisé en 2015 dans les mêmes conditions, en y appliquant une augmentation de 5%.

#### - Mini camp activités nautiques et de plein air

Un mini camp de 20 places à la découverte d'activités nautiques et de plein air au lac de la Ganguise est proposé aux enfants des centres de loisirs d'Odars et de Belberaud. Ce camp se déroulera le 12 et 13 juillet 2016 (soit 2 jours et 1 nuit).

Le transport se fera en bus au départ de Belberaud (étape à Odars) vers la base nautique située sur la commune de Belflou (Aude – limite du 31).

L'hébergement est organisé avec des tentes collectives de 8 places avec lits de camp, dans le camping en bordure du lac.

La restauration est prévue en pension complète (petit déjeuner et repas).

Le budget prévisionnel pour 20 enfants accompagnés de 2 animateurs, d'un stagiaire BAFA et d'un CEE revient à un coût par enfant de 69€ (si on ne valorise que la masse salariale nécessaire en plus de l'accueil en ALSH) ou 140€ (avec la masse salariale de tous les animateurs accompagnant ce séjour).

QF	Tarifs 2016	QF	Tarifs 2016 avec l'aide de la CAF
<800	48€	<400	38€
		401-600	40€
		601-800	42€
801-900	53€		
901-1000	57€		
1001-1150	61€		
1151-1300	65€		
1301-1500	69€		
1501-1700	76€		
>1701	80€		
extérieur	97€		

Pour mémoire, montant de l'aide de la CAF
5€/j
4€/j
3€/j

Ces tarifs ont été calculés à partir de ceux pour le même mini-camp, organisé en 2015 dans les mêmes conditions mais pour 5 jours (calculés au prorata sur le nombre de jours), en y appliquant une augmentation de 5%.

Il est proposé :

- de voter les tarifs pour les mini-camps pour l'été 2016,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté par 48 voix Pour, 3 Contre, 5 Abstentions et 6 refus de vote.**

### **DIAS / Direction de l'Innovation et de l'Action Sociale**

#### **13 - Accueils de Loisirs Associés au collège: Avenant à la convention de gestion et d'animation entre les collèges et le Sicoval**

*Rapporteur : Karine ROVIRA, Membre associé au Bureau*

Les Accueils de Loisirs Associés aux Collèges (ALAC) s'organisent autour d'interventions proches du temps de classe, majoritairement sur la pause méridienne. Les actions menées ont plusieurs objectifs dont ceux de favoriser la mixité des jeunes (âges, classes, garçons/filles...) et des pratiques (artistiques, culturelles, sportives, de préventions...).

Les ALACS fonctionnent sur la saison scolaire, de fin septembre à mi-juin, respectant les rythmes scolaires avec des pauses pendant les vacances.

Afin de continuer l'action «ALAC», une convention de gestion et d'animation a été signée entre les collèges et le Sicoval, afin de renforcer le partenariat avec les établissements et de fixer des objectifs de réussites (scolaire et sociale) et d'épanouissement des jeunes et des adultes concernés. Ces conventions de « gestion et d'animation » définissent les modalités de fonctionnement des ALACS.

Les collèges signataires souhaitent apporter des modifications à cette convention.

L'avenant joint en annexe a pour objet de modifier les articles 3.2 et 4 de la convention de gestion et d'animation de l'Accueil de Loisirs Associé au Collège afin de préciser les répartitions des fluides des locaux utilisés et la contribution financière des familles, fixée à 10 euros par délibération du conseil de communauté n° 2015-10-13 du 5 octobre 2015.

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant à la convention de gestion et d'animation de l'Accueil de Loisirs Associé au Collège, entre les Collèges et le Sicoval, jointe en annexe.
- d'autoriser le Président et son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté par 48 voix Pour, 3 Contre, 5 Abstentions et 6 refus de vote.**

### **DAF / Finances**

#### **14 - Subventions aux associations - Tranche 3**

*Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9<sup>ème</sup> vice-président*

Les demandes de subventions émises par les associations du territoire sont examinées et débattues au sein des commissions correspondantes, conformément à leur domaine d'activités.

Après avis favorable et sur proposition de la commission, elles sont inscrites à l'ordre du jour du bureau puis du conseil de communauté pour décision.

Les secteurs concernés sont les suivants:

- **Coopération et solidarité internationale**
- **Economie**
- **Environnement et transition écologique**
- **CISPD**

Dans la mesure du possible, ces demandes sont traitées conformément au rythme budgétaire :

1 - En début d'année au cours du vote du budget primitif ou dans le cadre d'une délibération générale postérieure, ce qui est le cas aujourd'hui

2 - Ponctuellement, sous réserve de l'inscription budgétaire prévue ou à prévoir des crédits nécessaires par délibération du conseil de communauté.

Pour l'année 2016, les demandes examinées à ce jour et ayant reçu un avis favorable par les commissions concernées, sont recensées sur le tableau ci-joint. Ce document récapitule le nom et l'objet de l'association, son budget total, le montant de la subvention demandée ainsi que la proposition de montant émise par les commissions.

Il est proposé :

- d'approuver le versement des subventions répertoriées dans le tableau ci-joint,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer les conventions afférentes, étant entendu que les subventions votées seront versées à compter de la réception des pièces comptables et administratives obligatoires, transmises par l'association.

<b>Rappel du coût de l'opération en €</b>	116 500 €
<b>Crédits inscrits au budget</b>	205 300 €
<b>Crédits à prévoir en BP ou DM</b>	0 €

Jean-Pierre Hardy annonce qu'il ne prendra pas part au vote du fait de son implication dans Soleval. Il précise qu'il y a une erreur dans le tableau : Soleval demande 75 000 euros.

Il rappelle par ailleurs l'intérêt des missions d'Arpade au niveau de la prévention pour les jeunes et les familles, notamment au lycée agricole. Il invite à rejeter cette délibération car il soutient le maintien de d'actions dans les collèges concernant la prévention de la délinquance et la réussite éducative.

Jacques Oberti précise que l'accompagnement réalisé par Arpade est double :

- La prévention des conduites à risque notamment au niveau des scolaires. Sur ce point, il a toujours été prévu que les interventions tournent sur le territoire, il n'a donc jamais été question que l'action se pérennise sur le lycée agricole.
- La réussite éducative, qui au départ bénéficiait d'une grande aide de l'Etat mais il s'est aujourd'hui retiré du dispositif.

Arnaud Lafon estime que si on ne baisse pas la subvention de cette association, il faut faire une proposition d'une baisse sur une autre subvention en compensation.

Catherine Gaven précise que la baisse des financements auprès d'Arpade n'implique pas l'arrêt de toutes les actions avec les jeunes. Les collèges font part du fait que la priorité pour eux aujourd'hui est d'avoir un soutien par un psychologue et un éducateur spécialisé, et non pas sur le volet pédagogique qui leur cœur de métier. Le Sicoval peut recentrer ses interventions et le droit commun doit être davantage mobilisé.

Marc Tondriaux s'interroge sur le fait que la subvention de l'Incubateur n'ait pas été vue en commission économie. Il se demande si l'octroi de 20 000 euros sur un budget de 1 million d'euros a du sens.

François-Régis Valette précise que le conseil d'administration du lycée agricole d'Auzeville ne comprend pas la modification de la collaboration avec l'association Arpade. Les personnes du lycée souhaiteraient une aide pérenne.

Catherine Gaven explique qu'initialement la baisse de la subvention d'Arpade devait être de 50 %, soit une subvention de 12 000 €. Hors il a été convenu que les suivis des familles ne pouvaient stopper d'un coup et donc une rallonge de 6 000 € a été trouvée dans le budget cohésion sociale, soit une subvention finalement de 18 000 €.

**Adopté par 39 voix Pour, 16 Contre, 4 Abstentions et 3 refus de vote.**

## **DAUH / Foncier**

### **15 - BAZIEGE – VISENC – échange foncier entre la commune de Baziège et le Sicoval**

*Rapporteur : Alain SERIEYS, 8ème Vice-Président*

Pour développer son activité, l'entreprise LIDL souhaite doubler la capacité de l'entrepôt actuellement situé au Visenc sur la commune de Baziège en construisant un nouvel entrepôt d'environ 54 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Ce projet présente un fort enjeu économique et social en permettant le maintien de 174 emplois dans le secteur sud du Sicoval et le renforcement de l'activité existante avec la création d'environ 50 à 60 nouveaux emplois.

Le chemin de Pigné fait partie de l'emprise nécessaire au projet et doit être préalablement acquis par le Sicoval.

Le remplacement de son usage sera assuré par le renforcement du chemin de Limoges.

Le chemin de Pigné est une voie communale, desservant la ferme Limoges. Il doit être déclassé avant d'être cédé au Sicoval.



Le déclassement d'une voie communale en vue d'aliénation nécessite une procédure d'enquête publique. Celle-ci a été réalisée du 17 mai au 01 juin 2016.

La surface du chemin de Pigné à acquérir par le Sicoval est d'environ 3 413 m<sup>2</sup>.

Le chemin de Limoges, actuellement chemin rural, doit être renforcé puis classé en voie communale pour assurer le même type de desserte vers la ferme de Limoges.

Le renforcement du chemin de Limoges nécessite une régularisation foncière pour élargir l'emprise du chemin rural.

La surface concernée est d'environ 384 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles référencées au cadastre de la commune de Baziège section F n° 165, 167, 168, 169, 170.

Il est proposé de réaliser un échange foncier de ces deux ensembles fonciers, sans soulte.

Il est proposé :

- d'approuver l'acquisition par le Sicoval d'une parcelle à détacher du chemin de Pigné d'environ 3 413 m<sup>2</sup> en échange d'un ensemble foncier d'environ 384 m<sup>2</sup> pris sur les parcelles référencées au cadastre de la commune de Baziège section F n° 165, 167, 168, 169, 170 à céder à la commune de Baziège
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier
- de confier la rédaction des actes authentiques et tous documents associés à Maître David Levy de Montgiscard.

**Adopté par 48 voix Pour, 3 Contre, 5 Abstentions et 6 refus de vote.**

## **DAUH / Foncier**

### **16 - Labège-ZAC Bourgade -cession d'une propriété**

*Rapporteur : Alain SERIEYS, 8ème Vice-Président*

La communauté d'agglomération du SCOVAL est propriétaire d'un bâtiment situé ZAC de Bourgade sur la commune de Labège.

Ce bâtiment est occupé par la société ACEMIP- ATELIER CEM MIDI PYRENEES qui exploite un atelier de test de compatibilité électromagnétique.

Le contrat de bail est arrivé à échéance et la société ACEMIP souhaite acquérir cette propriété.

Cette activité qui répond aux objectifs de l'agenda 21, est soutenue par la communauté d'agglomération du SICOVAL au titre de ses compétences en matière de développement économique.

La propriété de la communauté d'agglomération du Sicoval est composée des parcelles référencées au cadastre de Labège section AL n° 42 d'une contenance de 492m<sup>2</sup>, n°47 d'une contenance de 39 m<sup>2</sup> et n°57 d'une contenance de 148 m<sup>2</sup>, soit une superficie cadastrale totale de 679 m<sup>2</sup>.

Sur ces parcelles, un bâtiment d'environ 100 m<sup>2</sup> a été construit et a fait l'objet d'un permis de construire délivré le 16 juin 1997 sous le n° 31254.97.CB 022. Il s'agit d'une construction de plain-pied, à usage de bureaux, atelier, entrepôt, édifée sur dalle de béton, avec ossature métallique, bardage aluminium, toiture bac acier avec isolation intégrée, une porte acier et trois fenêtres de diamètre « 900 » avec vitrage anti effraction.

L'aménagement intérieur est la propriété d'ACEMIP.

Le prix de vente serait de 130 000 € H.T.

**L'avis de France Domaine a été sollicité le 5 avril 2016.**

Il est proposé :

- d'approuver la vente à la SARL ACEMIP –CEM MIDI PYRENEES situé sur Labège ZAC Bourgade,

cadastré section AL n°42,47 et 57, au prix de 130 000 € H.T., conformément à l'avis de France Domaine,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier,
- de confier la rédaction de l'acte authentique de vente à l'étude notariale de Maître TOUATI à Toulouse.

**Adopté par 48 voix Pour, 3 Contre, 5 Abstentions et 6 refus de vote.**

### **DDAE / Action économique**

#### **17 - Création d'un emplacement dédié à l'activité restauration ambulante de type « food truck » à Labège-Innopole**

*Rapporteur : Laurent CHERUBIN, 14ème vice-président*

Le parc d'activités de Labège-Innopole propose une offre de restauration sédentaire permettant de consommer, lors de la pause du midi, à proximité de son lieu de travail.

Depuis plusieurs années, des restaurateurs ambulants de type « food truck » sollicitent régulièrement le Sicoval pour disposer d'un emplacement au plus près des entreprises et donc de leurs salariés. A ce jour, le Sicoval n'autorise pas l'installation (domaine public) de ces commerces ambulants. Sur le domaine privé, le cahier des charges des zones d'activités interdit la vente à l'extérieur d'un bâtiment.

Force est de constater que l'activité food truck prend de plus en plus d'ampleur sur les parcs d'activités, plus précisément sur les parkings privés des entreprises de Labège-Innopole. Les occupations fugaces et aléatoires ne rentrent pas dans le cadre réglementaire de zones d'activités et peuvent perturber l'activité des restaurateurs sédentaires.

Pour autant, et ce dans le but de satisfaire au mieux la nouvelle façon de consommer des salariés (pauses repas plus courtes, déjeuners « nomades » et originaux, mais aussi économiques) l'avantage concurrentiel du camion ambulant permet d'être au plus près du consommateur éloigné des offres de restauration sédentaire.

Une partie du Quartier Bouysset est à ce jour dépourvue de restauration sédentaire. Plus de 200 établissements (entreprises, écoles, résidences étudiantes) sont déjà installés. A cela se rajoute l'arrivée de Thales et du CEA Tech, entre autres.

Le Sicoval a réalisé, avec la contribution d'un étudiant, une enquête de besoins, spécifiquement au quartier Bouysset. Plus de 370 réponses ont été recueillies (mail et face à face). L'enquête a démontré l'intérêt de créer une aire à food trucks au Quartier Bouysset. Les personnes interrogées, principalement des salariés, sont séduits par le concept food-truck : proximité, rapidité, facilité d'accès, prix repas attractifs. De plus l'emplacement prévu, aux abords du lac, est un lieu très fréquenté pendant la pause méridienne : chemin piétonnier, espace convivial et de détente.

Ce lieu dédié, d'une superficie totale de 144 m<sup>2</sup>, pourra accueillir 2 food trucks/jour, dans le créneau pause déjeuner, moyennant un loyer d'occupation à hauteur de 12 euros TTC/jour et par food truck. Ces derniers répondront à un appel à candidatures et seront sélectionnés par un jury selon des critères bien précis (qualité et variété des produits, expérience professionnelle, respect de l'environnement, équipement autonome, gestion de leurs déchets, présence alternée (calendrier d'occupation joint à la convention)...). Les food trucks occuperont les lieux sous couvert d'une convention précaire de 6 mois renouvelable une fois. Ils auront la possibilité d'exercer leur activité le samedi et le dimanche (facultatif).

Ce lieu dédié et ce mode de fonctionnement permettraient de réguler voire même de stopper, sur nos parcs d'activités, la présence fugace et aléatoire de food trucks sur les parkings privés d'entreprises ou autres lieux non prévus à cet effet.

Il est proposé :

- de créer une aire à food trucks aux abords du lac à Labège-Innopole,
- d'autoriser les travaux d'investissement à hauteur de 19 100 euros HT, soit 22 920 euros TTC,
- de lancer un appel à candidatures et d'organiser un jury de sélection,
- de signer une convention précaire de 6 mois renouvelable une fois, jointe en annexe, avec chacun des restaurateurs ambulants retenus,
- de facturer un loyer d'occupation à hauteur de 12 euros TTC/jour, par food truck,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **Financement :**

<b>Rappel du coût de l'opération HT en €</b>	19 100 €
<b>Crédits inscrits en 2016 au budget investissement DDAE</b>	19 100 €
<b>Crédits inscrits en 2016 au budget fonctionnement recette 2016 (4<sup>ème</sup> trimestre)</b>	1 488 €

François Aumonier se demande pourquoi il faut dépenser 20 000 euros alors qu'il y a déjà des food trucks sur la zone. Par ailleurs il doute du fait que la mise en place de deux emplacements arrête l'installation sauvage des food trucks sur la zone.

Laurent Chérubin précise que des recettes vont rapidement compenser l'investissement. L'objectif est de maîtriser l'arrivée non autorisée des food trucks sur la zone. Il s'agit également de maîtriser la qualité du service proposé.

Jacques Oberti indique que le Sicoval est régulièrement interpellé par les restaurateurs par rapport à ce type d'installation.

**Adopté par 44 voix Pour, 18 Contre, 0 Abstentions et 0 refus de vote.**

#### **DEP / Eau et assainissement**

##### **18 - Eau Potable : résiliation de la convention de coopération SIECHA/SPPE/SICOVAL**

*Rapporteur : Michèle GARRIGUES, 4ème Vice-Présidente*

Lors de la prise de compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2005, une convention de coopération a été signée avec le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers Ariège (SIECHA) et le Syndicat Public de Production d'Eau (SPPE), pour assurer la production d'eau potable, le transport, la distribution et le service aux usagers. Cette convention concerne la commune d'Ayguésvives et une petite partie de Montgiscard.

Le SMEA (Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de la Haute-Garonne), par sa compétence production, transport et stockage vient de signer une convention avec le SIECHA relative à la fourniture d'eau potable aux frontières du territoire du SICOVAL.

De ce fait, la convention entre le SICOVAL, le SIECHA et le SPPE devient caduque.

Concernant les prestations réalisées, la convention de coopération entre le SICOVAL/SPPE/SIECHA comprend sur les communes concernées :

- la production, le transport et le stockage : compétences du SMEA aujourd'hui et qui sont régularisées par la nouvelle convention SMEA/SIECHA,
- la distribution et le service aux usagers sont de la compétence du SICOVAL. Le SICOVAL assurera donc à compter du 1<sup>er</sup> avril, directement le service aux usagers

et, les prestations d'exploitation du réseau par le biais des conventions de prestations intégrées avec le SMEA.

Concernant les dispositions relatives aux dépenses d'investissement, la convention prévoyait :

- sur les investissements antérieurs à la prise de compétence eau potable par le SICOVAL : une participation au remboursement de la dette du SPPE et du SIECHA intérêt et capital compris,
- sur les investissements postérieurs à la prise de compétence eau potable par le SICOVAL : une participation aux remboursements des emprunts.

Les intérêts d'emprunts liés aux ouvrages de production, de transport et de stockage sont pris en charge dans le cadre de la convention entre le syndicat et le SMEA31.

Le reliquat des emprunts restant à la charge du SICOVAL au 31/12/2015 est de : 367 742,25 €.

Ces emprunts arriveront à échéance en 2019, 2025 et 2027.

Il est proposé :

- d'annuler la délibération n° S201603013 du 7 mars 2016
- de résilier la convention de coopération qui nous lie à SPPE et au SIECHA,
- de rembourser le reliquat des emprunts restant à la charge du SICOVAL au 31/12/2015 pour un montant de 367 742,25 €
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté par 48 voix Pour, 3 Contre, 5 Abstentions et 6 refus de vote.**

## **DRH / Ressources humaines**

### **19 - Démarche d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux**

*Rapporteur : Bruno MOGICATO, 6ème Vice-Président*

L'accord cadre du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des Risques Psychosociaux (RPS). Cet accord prévoit une phase de diagnostic qui associe l'ensemble des agents et doit être intégré au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) afin de proposer des actions de prévention adéquates.

La prévention des Risques Psychosociaux existe au Sicoval depuis 2010 avec la création d'un groupe de travail dédié, issu du CHSCT.

Un diagnostic conduit par l'ORMIP (Observatoire Régional de la Santé en Midi-Pyrénées) a été réalisé en avril 2011. Il a permis de mettre en place plusieurs actions de prévention : fonction de médiation, accompagnement psychologique, création d'un groupe d'analyse des situations préoccupantes, élaboration d'une fiche évolution pour accompagner les réorganisations...

En 2012, avec le transfert de compétences de services à la personne, le Sicoval s'est enrichi de nouveaux métiers avec des particularités qui n'avaient pas été prises en compte dans le diagnostic initial.

De plus, le contexte actuel de la rationalisation a mis en avant des problématiques nouvelles, qu'il est nécessaires d'analyser.

Il apparait donc nécessaire aujourd'hui de réévaluer les risques psychosociaux dans la collectivité, afin de mettre en place un plan d'actions adaptées.

Dans le cadre du contrat statutaire de la collectivité, nous avons la possibilité de nous appuyer sur le prestataire Neeria pour conduire un diagnostic d'évaluation des RPS.

Au-delà d'un simple questionnaire, c'est un réel projet d'identification, d'évaluation et de prévention qui nous est proposé :

Neeria mettra à notre disposition un chef de projet dédié. Il sera présent pour l'ensemble de l'évaluation.

Le projet se décomposera ainsi :

- Réunion de cadrage
- Élaboration d'un plan de communication pour accompagner la démarche
- Entretien avec le groupe de travail RPS
- Recueil des indicateurs et documents internes
- Construction et analyse de l'enquête en collaboration avec la collectivité
- Déploiement d'un questionnaire à destination de l'ensemble des agents.
- Phase d'entretiens (collectifs/individuels) et observations de terrain à partir du diagnostic quantitatif
- Analyse des résultats
- Co-construction d'un plan d'action

Le devis proposé par l'assureur statutaire s'élève à 22 320 €. La DRH avec le soutien de l'assureur statutaire va solliciter le Fond National de Prévention de la CNRACL pour obtenir une subvention afin de couvrir ces frais et pouvoir financer en plus 1 à 2 actions,

Il est proposé :

- de contractualiser avec Neeria pour mettre en œuvre une démarche d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux.
- de demander une subvention pour une démarche de prévention auprès du fond de prévention de la CNRACL.

**Adopté par 48 voix Pour, 3 Contre, 5 Abstentions et 6 refus de vote.**

### **DAF / Commande publique**

#### **20 - Convention de groupements de commande - Risque automobile**

*Rapporteur : Bernard DUQUESNOY, 9<sup>ème</sup> vice-président*

Dans le cadre de la démarche de mutualisation des services, plusieurs pistes sont envisagées parallèlement au schéma de mutualisation qui sera présenté prochainement.

Parmi ces pistes figure un groupement de commande concernant l'assurance des risques automobiles.

La démarche a été proposée aux 36 communes. Les communes qui ont souhaité participer sont :

- Ayguesvives
- Escalquens
- Ramonville

L'étude préalable menée auprès de ces communes a confirmé l'intérêt économique de la démarche.

Il est proposé :

- de constituer un groupement de commande « Risques automobiles » entre les communes listées ci-dessus et le SICOVAL
- de signer la convention de groupement de commande jointe en annexe

- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

**Adopté par 48 voix Pour, 3 Contre, 5 Abstentions et 6 refus de vote.**

## **DEP / Bâtiment et logistique**

### **21 - Commune d'Ayguesvives – Rénovation / Extension des écoles : Mise à disposition de service**

*Rapporteur : Jean-françois ROUSSEL, 10ème Vice-Président*

En date du 17 décembre 2015, le Sicoval a été sollicité par la commune d'Ayguesvives pour des travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire maternelle et primaire.

Compte tenu de son plan de charge, le service Conduite d'Opérations et Architecture peut intégrer ce projet et en assurer la maîtrise d'œuvre.

Le programme des aménagements souhaités par la commune est décomposé en 3 phases de 500 K€ HT chacune :

#### 1<sup>ère</sup> phase : Ecole primaire :

- ⇒ 2 à 3 classes supplémentaires pour l'école primaire (actuellement, la commune loue des modules à un prestataire),
- ⇒ construction d'un préau.

#### 2<sup>ème</sup> phase : Restaurant scolaire :

- extension du restaurant scolaire (300 à 335 repas servis sur plusieurs services),
- mise en conformité des locaux techniques de la cuisine de production.

A noter que la cuisine produit également les repas de portage à domicile, livrés par un agent communal.

#### 3<sup>ème</sup> phase : Ecole maternelle :

- ⇒ construction d'un préau,
- ⇒ aménagement intérieur,
- ⇒ création de dortoir.

#### Pour l'ensemble du groupe scolaire :

Les travaux d'économies d'énergies, les travaux d'accessibilité handicapés, et les travaux de sécurité incendie sont à intégrer.

Le groupe scolaire est raccordé au réseau de chaleur bois, et le restera.

#### Conditions d'intervention du Sicoval :

Dans le cadre de la loi de décentralisation du 13 août 2004, le Sicoval peut établir sous convention de services partagés la mise à disposition de ses services auprès de ses communes membres.

Les statuts du Sicoval (art. IV-2) prévoient la compétence facultative «services aux communes».

La commune reste maître d'ouvrage et conserve l'entière responsabilité du financement du projet.

Le service est facturé à la commune qui remboursera au Sicoval, le coût de fonctionnement, qui s'établit à partir de la moyenne de la masse salariale annuelle des agents du service composé comme il suit :

- Un chef de service
- Un architecte
- Un ingénieur
- Une assistante administrative et comptable

Soit un coût horaire moyen à facturer proposé à hauteur de **40 €** incluant des frais généraux de structure.

Le volume horaire sera facturé au temps réel passé, relevé et visé préalablement par la commune.  
Le volume horaire estimé séparément pour chacune des phases du programme, est donné à titre indicatif dans les tableaux ci-dessous.

Il est toutefois fortement recommandé, de traiter la faisabilité des travaux sur l'ensemble du périmètre du groupe scolaire (primaire et maternelle) afin d'étudier, entre autres, les raccordements aux existants (bâtiments, réseaux, voirie, espaces verts). Le temps à consacrer à cette démarche, est donc proposé dans les missions «diagnostic et faisabilité» de la 1<sup>ère</sup> phase.

Missions	Phase 1			
	études	travaux	réunions	TOTAL
Diagnostic/Programme	55		5	60
Esquisse/ Faisabilité	35		4	39
Etudes d'Avant-Projet Sommaire APS	60		4	64
Etudes d'Avant-Projet Définitif APD	20		2	22
Dossier de Permis / ou Déclaration	40			40
Etudes de projet (PRO)	40			40
Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	20			20
Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)	25			25
<i>S/Total études =</i>				<b>310</b>
Direction de l'exécution des travaux (DET)		120		120
Visa des documents d'exécution (VISA)		10		10
Assistance aux Opérations de Réception (AOR)		25		25
Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)		50		50
<i>S/Total travaux =</i>				<b>205</b>
Suivi pendant l'année de Garantie du Parfait Achèvement (GPA)		12		12
Bilan financier, suivi		24		24
Secrétariat / comptabilité		24		24
<i>S/Total divers =</i>				<b>60</b>
<b>TOTAL =</b>	<b>295</b>	<b>265</b>	<b>15</b>	<b>575 heures</b>

Coût horaire du service 40 €  
A charge de la commune **23 000.00 €**

Missions	Phase 2			
	études	travaux	réunions	TOTAL
Diagnostic/Programme				
Esquisse/ Faisabilité				
Etudes d'Avant-Projet Sommaire APS				
Etudes d'Avant-Projet Définitif APD	20		2	22
Dossier de Permis / ou Déclaration	40			40
Etudes de projet (PRO)	40			40
Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	20			20
Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)	25			25
<i>S/Total études =</i>				<b>147</b>
Direction de l'Exécution des Travaux (DET)		120		120

Visa des documents d'exécution (VISA)		10		10
Assistance aux Opérations de Réception (AOR)		25		25
Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)		50		50
<i>S/Total travaux =</i>				<b>205</b>
Suivi pendant l'année de Garantie du Parfait Achèvement (GPA)		12		12
Bilan financier, suivi		24		24
Secrétariat / comptabilité		24		24
<i>S/Total divers =</i>				<b>60</b>
<b>TOTAL =</b>	<b>145</b>	<b>265</b>	<b>2</b>	<b>412 heures</b>

Coût horaire du service 40 €  
A charge de la commune **16 480.00 €**

Missions	Phase 3			
	études	travaux	réunions	TOTAL
Diagnostic/Programme				
Esquisse/ Faisabilité				
Etudes d'Avant-Projet Sommaire APS				
Etudes d'Avant-Projet Définitif APD	20		2	22
Dossier de Permis / ou Déclaration	40			40
Etudes de projet (PRO)	40			40
Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	20			20
Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)	25			25
<i>S/Total études =</i>				<b>147</b>
Direction de l'Exécution des Travaux (DET)		120		120
Visa des documents d'exécution (VISA)		10		10
Assistance aux Opérations de Réception (AOR)		25		25
Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)		50		50
<i>S/Total travaux =</i>				<b>205</b>
Suivi pendant l'année de Garantie du Parfait Achèvement (GPA)		12		12
Bilan financier, suivi		24		24
Secrétariat / comptabilité		24		24
<i>S/Total divers =</i>				<b>60</b>
<b>TOTAL =</b>	<b>145</b>	<b>265</b>	<b>2</b>	<b>412 heures</b>

Coût horaire du service 40 €  
A charge de la commune **16 480.00 €**

**Ne sont pas compris dans cette proposition :**

Les honoraires de prestataires externes :

- géomètre
- géotechnicien (études de sol)
- bureau de contrôle technique
- coordonnateur SPS

Il est proposé :

- de mettre à disposition de la commune d'Ayguésvives, le service "Conduite d'Opérations et



Architecture" du Sicoval, pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire maternelle et primaire,

- d'approuver le projet de la convention de service partagé correspondante, jointe en annexe,

-de fixer, le remboursement du coût de fonctionnement du service, au tarif horaire réellement exécuté et fixé à 40 € H.T/ h,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Adopté par 48 voix Pour, 3 Contre, 5 Abstentions et 6 refus de vote.**

## **DEP / Voirie et infrastructures**

### **22 - Transferts Pool Routier 2013-2015**

*Rapporteur : Jean-françois ROUSSEL, 10ème Vice-Président*

En raison du coût des travaux réalisés sur la voirie communale, l'enveloppe allouée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du programme Pool Routier 2013-2015 s'avère insuffisante pour certaines communes et trop importante pour d'autres.

Certaines communes informent de leur consentement à reverser les sommes nécessaires sur le programme alloué à des communes dont l'enveloppe est insuffisante, selon la répartition suivante :

<b>Programme</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant subvention</b>
2013-2015	GOYRANS	44 987,00	51.25 %	23 055,84
Soit au profit de la commune de REBIGUE		33 535,77	68.75 %	23 055,84
2013-2015	ISSUS	53 499,00	68.75 %	36 780,56
Soit au profit de la commune de REBIGUE		53 499,00	68.75 %	36 780,56
2013-2015	MERVILLA	32 826,00	66.25 %	21 747,23
Soit au profit de la commune de REBIGUE		31 632,33	68.75 %	21 747,23
2013-2015	DONNEVILLE	20 000,00	46.25%	9 250,00
Soit au profit de la commune de REBIGUE		13 454,54	68.75%	9 250,00
2013-2015	LACROIX FALGARDE	143 445,00	41.25 %	59 171,06
Soit au profit de la commune d'ESCALQUENS		127 937,43	46.25 %	59 171,06
2013-2015	BAZIEGE	100 000,00	46.25 %	46 250,00
Soit au profit de la commune d'ESCALQUENS		100 000,00	46.25 %	46 250,00
2013-2015	VIGOLET AUZIL	55 000,00	41.25%	22 687,50
Soit au profit de la commune d'ESCALQUENS		49 054,05	46.25%	22 687,50

2013-2015	CASTANET TOLOSAN	178 260,87	28.75 %	51 250,00
Soit au profit de la commune de LABASTIDE BEAUVOIR		100 000,00	51.25 %	51 250,00

Il est rappelé que le transfert entre communes ne doit avoir aucune incidence sur la subvention globale attribuée par le Conseil Départemental dans le cadre du programme.

Il est proposé :

- de demander au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le transfert de subvention des communes de Goyrans, Issus et Mervilla au profit de la commune de Rebigue, des communes de Lacroix Falgarde et Baziège au profit de la commune d'Escalquens et de la commune de Castanet Tolosan au profit de la commune de Labastide Beauvoir, sur le programme Pool Routier 2013-2015 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Adopté par 48 voix Pour, 3 Contre, 5 Abstentions et 6 refus de vote.**

#### **DSAT / PLIE**

#### **23 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) 2015-2020- Convention de partenariat Sicoval / Toulouse Métropole**

*Rapporteur : Danielle SUBIELA,*

Par délibération n°2015-06-23 du 1<sup>er</sup> juin 2015, le Conseil de Communauté a adopté le protocole du PLIE de l'Agglomération Toulousaine 2015-2020. Ce protocole, signé entre l'Etat, Toulouse Métropole, le Sicoval, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Pôle emploi, la Mission Locale de Toulouse, Cap emploi 31 et Toulouse métropole emploi, fixe les objectifs quantitatifs, qualitatifs et financiers du PLIE pour la période de contractualisation.

La principale fonction du PLIE est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté (chômeurs de longue durée, allocataires des minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, travailleurs handicapés... ou toute autre personne en difficulté d'insertion sociale et professionnelle), avec un accompagnement très renforcé des participants. Il s'adresse majoritairement aux femmes et aux personnes de faibles niveaux de qualification.

Pour la période de contractualisation, le PLIE se fixe un objectif d'insertion professionnelle durable de 50% des participants du PLIE ayant achevé leurs parcours et il est prévu d'accueillir 5000 demandeurs d'emploi sur la période, résidant sur l'une des communes adhérentes à l'une ou l'autre des intercommunalités.

L'accompagnement des demandeurs d'emploi est réalisé par les référents du PLIE qui suivent chacun, selon les dispositions du protocole 2015-2020, 65 participants en file active moyenne.

**Une convention de collaboration entre le Sicoval et Toulouse Métropole fonde le PLIE de l'Agglomération Toulousaine. Les deux intercommunalités sont donc initiatrices du PLIE 2015-2020 en collaboration avec l'Union Européenne, qui cofinance le dispositif par le biais du Fonds Social Européen dont la gestion est déléguée à Toulouse Métropole.**

Cette convention fixe notamment les modalités de contribution de la Communauté d'Agglomération du Sicoval au PLIE, géré par Toulouse Métropole

1. **Dans le cadre de l'opération Structure d'Animation et de Gestion du PLIE, la Communauté d'Agglomération du Sicoval apporte une contribution à l'équipe du PLIE** par l'emploi d'une chargée de mission territoriale qui est mobilisée pour l'animation du PLIE sur le territoire du Sicoval.

Pour 2015, le coût estimé est de 52 530,00 euros (charges directes et indirectes).

2. **Dans le cadre de sa participation au financement du plan d'actions du PLIE, la Communauté d'Agglomération du Sicoval apporte également une contribution directe à Toulouse Métropole.**

La Communauté d'Agglomération du Sicoval s'engage à contribuer au financement des actions menées dans le cadre du PLIE (appui à la pratique professionnelle des acteurs, accompagnement transversal autour de la santé, garde d'enfant mobilité, logement, redynamisation, définition de projet professionnel, formation, recherche d'emploi...). Pour l'année 2015, cette contribution s'élèvera à 60 000 euros. Cette somme fera l'objet d'un versement à Toulouse Métropole, gestionnaire du PLIE.

3. **Dans le cadre du marché public attribué par Toulouse Métropole pour l'accompagnement de participants du PLIE et pour lequel le SICOVAL a été retenu, la Communauté d'Agglomération mobilise deux postes de référents pour l'accompagnement des demandeurs d'emplois participants du PLIE.**

Pour 2015, le coût total estimé est de 98 904 euros pour cette opération. Le FSE co-finance à 50 % les postes de référents du PLIE, soit un montant maximum de 49 452 euros. Cette opération ayant été attribuée par voie de marché public (marché n°14M424), Toulouse Métropole fera l'avance de 100% des fonds et sollicitera auprès du FSE et du SICOVAL le remboursement des sommes dues après vérification du service fait. Aussi, le Sicoval s'engage à financer ces postes à hauteur d'un montant maximum de 49 452 euros.

**Pour l'ensemble des 3 points précédents, la justification des dépenses sera faite ainsi :**

- Pour les contributions directes : salaires et déplacements directement affectés au plie, calculés aux frais réels
- Pour les autres dépenses indirectes : les charges locatives pour l'occupation des bureaux affectés au PLIE et le coût de la ligne téléphonique utilisée par la chargée de mission territoriale seront calculés au prorata du nombre d'ETP de l'équipe d'Animation PLIE salariée du SICOVAL basée à la MCEF de Labège / nombre d'ETP du service PLIE SICOVAL basée à la MCEF de Labège (1 chargée de mission PLIE et deux référents).

Le Sicoval bénéficiant du Fonds Social Européen, notamment au titre de l'opération référents PLIE 2015, la Communauté d'Agglomération est tenue de respecter les obligations liées à l'obtention d'une subvention du FSE en terme de gestion, de publicité et respect des priorités transversales fixées par le FSE.

Le coût total prévisionnel de ces 3 opérations PLIE 2015 pour le Sicoval est de **211 434** euros. Le Sicoval s'engage à participer directement à hauteur de **60 000** euros pour financer le plan d'actions et mobilisera l'équivalent de **151 434 €** en moyens humains et matériels. Il percevra également un montant maximum de **49 452 €** de Toulouse Métropole soit directement, soit au titre du Fond Social Européen.

Il est proposé :

- de valider les opérations décrites ci-dessus ainsi que leur plan de financement, détaillé ci-dessus,

- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Financement 2015 :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Chargée de mission PLIE	52 530,00 €	
Référentes PLIE	98 904.00 €	<i>Remboursement FSE (via TM) – 49 452 €</i>
Actions	60 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>211 434 €</b>	<b>49 452 €</b>

**A noter : les crédits prévus sur l'exercice 2015 ont été rattachés sur l'exercice 2016**

**Adopté par 48 voix Pour, 3 Contre, 5 Abstentions et 6 refus de vote.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.**